

Nouvelles du Conseil provincial

f. Marcel Lafrance

Sommaire :

- Comité sur la subsidiarité
- Comité sur le sacerdoce
- Chapitre général
- Nominations
- Retraites 2005
- Mouvements de personnel
- Noviciat d'Afrique centrale
- Dolbeau
- Oka

Comité sur la subsidiarité

Les membres du Conseil, après avoir pris connaissance du rapport du comité sur la subsidiarité, font la double démarche de commenter ce rapport et de voir quelles pourraient en être les suites.

Voici quelques éléments de l'échange:

- Le document présente un bon rappel sur les fondements de l'autorité.

- On établit le lien entre les notions de subsidiarité, de responsabilité et de communion.

- La subsidiarité est plus une question de clarification qu'un besoin fondamental vraiment ressenti, sauf pour quelques personnes.

- On présente un bon questionnement sur les zones grises dans l'exercice de l'autorité.

- L'ensemble des frères n'a pas été consulté; le comité dit ses raisons pour avoir dérogé à son mandat.

- On doit reconnaître que le document ne reflète pas la position de l'ensemble des frères, mais d'un nombre limité de personnes consultées sur la question. Était-il possible de faire cette consultation auprès de tous les frères ?

- Au comité on dit qu'on ne savait pas sous quel angle aborder la question avec les frères qui n'ont pas vécu concrètement ces problèmes d'autorité.

- Si on avait consulté l'ensemble, on aurait réalisé que ce problème a peu d'impact dans la vie et la pensée de la majorité des frères.

- La notion d'autorité dans le document ne se réfère pas assez à notre *Règle de Vie*. Le document parle des droits de la personne; notre *Règle de Vie* également. Le document établit le lien subsidiarité-acculturation (Notre Directoire parle aussi d'inculturation). Je trouve que les différences entre les divers secteurs de la Congrégation sont aussi importantes que les différences entre tel secteur et les missions qui en dépendent. L'acculturation doit s'appliquer aux régions aussi.

- Le document parle fréquemment de « préciser » des points de notre *Règle de Vie* pour supprimer les ambiguïtés. J'ai des réticences devant cette tendance à vouloir tout préciser, tout définir plus clairement.

- L'application intégrale de notre Directoire nous dispenserait d'avoir à apporter toutes les précisions suggérées dans le document.

- Le document se termine sur une question : « *La subsidiarité ne devrait-elle pas favoriser une couleur propre FIC en Europe, dans les Amériques, en Asie, en Afrique, en Océanie ?* » Je réponds OUI à cette question. Il faut faire confiance à la maturité des personnes. C'est important pour favoriser le dynamisme et la responsabilisation. La subsidiarité donne des droits mais aussi les devoirs qui accompagnent ces droits. Redire et pointer les points du Directoire qui vont dans le sens de l'acculturation; il n'y aurait peut-être pas besoin alors de préciser les textes qui existent déjà.

- Toutes les communautés vivent ces problèmes. Il faut mettre du temps pour s'é-

couter; il faut de l'intelligence pour se comprendre et il faut s'appuyer sur la Parole de Dieu pour vivre pleinement.

- On a dit que c'est le Conseil général qui a autorité pour interpréter le Chapitre. Il faut nous demander si au niveau provincial il n'y a pas aussi des manquements à la subsidiarité.

- Le mandat du Conseil général est d'interpréter le Chapitre général, mais surtout d'interpréter la *Règle de Vie*. On met une insistance trop grande sur les orientations du Chapitre général, au détriment de l'importance accordée à la *Règle de Vie*. Le Chapitre général donne des orientations et aussi trop de pistes d'action qui, elles, devraient être laissées aux Provinces.

- Je ne suis pas d'accord avec l'idée d'ajouter trop de précisions à nos textes officiels. Dans les sessions sur l'administration des communautés religieuses on répète souvent : « Évitez de trop mettre de détails dans vos textes officiels. Vous êtes ensuite liés pour longtemps... » Mettez ces détails dans d'autres documents; les Règles des communautés sont là pour favoriser la vie.

- L'acculturation doit se pratiquer non seulement dans l'axe Nord-Sud, mais aussi dans l'axe Est-Ouest. L'internationalité de la Congrégation est à réexaminer; nous sommes rendus à un carrefour où des secteurs de la Congrégation en nette croissance doivent avoir pleinement droit de parole.

Échange sur les pistes d'action possibles:

- Ces pistes d'action doivent-elles être tracées pour la vie de la Province ou bien en vue du prochain Chapitre général ?

- À première vue je ne vois pas beaucoup de pistes d'action découlant du document. Est-il d'ailleurs souhaitable de poser des actions concrètes à ce sujet ? Il y aurait peut-être lieu de réfléchir communautairement sur l'exercice de l'autorité; cette démarche permettrait de dissiper des confusions.

- Une piste d'action concrète : Publier et diffuser dans les communautés le document sur la subsidiarité.

- La transparence demande que le texte soit publié mais cela devrait être fait à l'intérieur d'une démarche globale qui reste à déterminer.

- Le document devrait être accompagné d'une présentation; on y expliquerait pourquoi la consultation n'a pas été faite auprès de tous les frères.

- Le diffusion du document serait une étape finale; des postulations pourront en découler.

- Dans le compte rendu du Chapitre provincial 2003 (Deuxième section), on stipule qu'il faut :

- 1) Clarifier les zones grises;
- 2) Faire valider le Projet JDLM 2000;
- 3) Créer un comité ...

- En travaillant sur la subsidiarité, on veut arriver à quoi ? Fait-on cette démarche en vue du Chapitre général 2006 ? Croit-on que le Chapitre général va s'arrêter à cette question ?

- Le plus utile au niveau du Chapitre général 2006 ne serait-il pas une réflexion en profondeur sur l'« internationalité » de la Congrégation et sur des situations qui en découlent. On toucherait alors à l'acculturation, au respect des différences, à la subsidiarité, etc. Il y a une conversion des mentalités à faire de ce côté-là.

- Penser aux situations qui prévalent actuellement en Haïti et en Afrique.

- Si on réfléchit sur l'« internationalité », on précisera par ricochet la portée d'un Chapitre général qui devrait éviter alors d'entrer dans des détails et des plans d'action trop précis.

- Une réflexion sur cette notion d'« internationalité » et sur les niveaux d'autorité a plus de chance d'être accueillie par le Chapitre général.

- Quant aux « zones grises », ce que dit le document est-il suffisant ? A-t-on des questions à poser aux Frères ? Au Chapitre général ?

- Moi je porte des questions relativement à ces « zones grises » ; exemples : 1) Qu'est-ce qu'on entend par « maisons importantes » ? 2) Comment se situe le rapport d'autorité entre le Supérieur général et les Assistants ?

- Faut-il soumettre à l'ensemble des Frères cette question des « zones grises » ou simplement leur présenter le rapport ?

- Si le Comité avait consulté l'ensemble des Frères, on serait éclairé sur la question. On aurait peut-être fait aussi mention de « zones grises » dans notre Province.

« Le plus utile au niveau du Chapitre général 2006 ne serait-il pas une réflexion en profondeur sur l'« internationalité » de la Congrégation et sur des situations qui en découlent? »

Les incidences sur notre Chapitre général

- On en trouve aux numéros 5 et 7 du document:

- 5 - Réflexion sur l'exercice du gouvernement dans la Congrégation
- 7 - Recherche des zones grises.

- La possibilité d'amener le Chapitre général à réfléchir sur l' « internationalité » irait dans le sens de ces 2 conclusions du document.

Quant à l'approbation du *Projet JDLM 2000* par le Conseil général, il faudrait au préalable rédiger un texte qui présente le Projet dans son ensemble, en une formulation restreinte. Le projet est assez substantiel pour qu'on le fasse valider

- Le temps serait-il suffisant pour cette démarche avant le prochain Conseil général ?

- Il serait sans doute opportun d'attendre après le Chapitre général.

Comité sur le sacerdoce

Les conseillers font la même démarche que précédemment à propos du rapport fourni par le Comité sur le sacerdoce.

Voici, très schématiquement, les observations faites par les Conseillers:

- Le document fait une bonne mise en situation.
- Nos besoins touchent surtout nos grandes maisons (retraités).
- Peu de Frères sont vraiment au fait de la situation et de l'exercice du sacerdoce dans nos maisons.
- Les opinions sont très disparates.
- Bien des questions restent sans réponses précises.
- On constate qu'il y a peu de possibilité de mobilité pour nos frères ordonnés actuels.
- On note une satisfaction générale de la présence des frères ordonnés et de l'exercice de leur mandat.
- Le besoin remarqué concerne surtout les grandes maisons.
- La question du sacerdoce a une grande charge émotive, encore aujourd'hui.
- On a fait une étape sur deux : la cueillette d'informations. La deuxième étape qui au-

rait invité les frères à faire le discernement n'a pas été réalisée. Les membres du Comité disent ne pas avoir le mandat pour ça. Cette démarche devrait être faite par la Province. On souhaiterait peut-être que les capitulants procèdent à ce discernement.

- C'est dommage que la Province n'ait pas été amenée à faire ce discernement.

- Une telle démarche ne doit pas être improvisée. Il n'est pas facile de faire un discernement objectif à cause de la charge émotive qui entoure encore la question du sacerdoce.

- Certains sont fixés sur leurs positions au point de ne pas accepter de se laisser questionner.

- Si le Conseil provincial ou les capitulants font ce discernement et présentent aux frères le résultat de leur démarche, le débat serait-il alors facilité. Sommes-nous prêts à dire : « On le fait ce discernement » ?

- Le Conseil provincial est-il d'accord avec les conclusions du Chapitre provincial 2003 telles que présentées dans le compte-rendu (Section II) ?

- Il est difficile de ne pas être d'accord avec ces conclusions qui demandent d'évaluer l'expérience du sacerdoce.

- Ce qui est ressorti du Chapitre provincial, c'est le souhait que l'évaluation soit faite avec objectivité dans la recherche de la volonté de Dieu sur cette question. Une autre position existe qui dit : « Nous avons le sacerdoce. Nous voulons le garder; c'est un droit que nous avons maintenant. »

- Le rapport du Comité est complet et équilibré; il a fait un certain discernement.

* Il ne remet pas en cause la position de la Congrégation sur le sacerdoce qui est autorisé par l'indult.

* L'indult ne peut être reconduit indéfiniment ad experimentum.

* Il exclut une demande au Chapitre général pour une prolongation indéfinie de l'indult.

* Il parle de la possibilité de demander à procéder pour chaque nouveau frère ordonné par voie de sollicitation d'indult. (p. 13)

C'est cette dernière approche qui a le plus de chance de trouver une écoute favorable lors du

On note

une

satisfaction générale

de la présence

des frères ordonnés

actuels

*Le Chapitre général
est l'occasion
de vivre
une expérience
de discernement
et
de disponibilité
à l'Esprit*

Chapitre général.

- Le Chapitre avait permis une expérience. Nous avons expérimenté; une partie de la Congrégation n'a pas choisi d'expérimenter. C'est donc à nous, pas à eux qu'il appartient d'évaluer l'expérience et de conclure. Peut-on s'attendre à ce que cette position soit acceptée et respectée ?

- L'autre partie de la Congrégation ne s'est pas retirée de la cause. C'est la Congrégation qui s'est déjà prononcée lors d'un Chapitre, c'est encore la Congrégation qui va se prononcer.

- Il serait souhaitable qu'on fasse le discernement, mais pas en vue du Chapitre général. Qu'on le fasse avec sérénité.

- L'idée évoquée de « l'indult cas par cas », c'est pour éviter que le Chapitre général mette simplement fin à l'experimentum. Ce « cas par cas » laisse entendre qu'au départ le sacerdoce n'a aucune chance d'être accordé par le Chapitre. De plus, selon un canoniste, on n'est pas certain que l' « indult du cas par cas » soit accepté par la CIVCSVA.

- Comment présenter cette demande au Chapitre pour qu'elle soit reçue d'une manière positive? Il y a là une question de méthodologie.

- Il faut présenter notre réalité le plus clairement possible : nous sommes satisfaits de l'expérience; dire nos besoins; nous voulons continuer en gardant si possible la porte ouverte à « l'indult cas par cas »

Et puis attendre le résultat.

- Je pense de même : le vote serait pour autoriser le « cas par cas ».

- Il faut pour cela connaître, avant le Chapitre, la position de la CIVCSVA, ce qui suppose une démarche formelle de la Congrégation.

- Il me semble que nous n'avons pas exploré et débattu nos besoins réels et nos ressources disponibles concernant des frères ordonnés. Il faudrait le faire avant le Chapitre.

- Quand on parle de ressources, il faudrait consulter les autorités du diocèse pour connaître les ressources possibles de ce côté-là.

- Cette consultation auprès des Frères s'avère difficile. Quoi retenir ? Positions diverses ou opposées. Passions.

Et à quel niveau faire cette consulta-

tion ? Penser à une personne-ressource de l'extérieur. Voir ce que Dieu veut de nous sur cette question.

- Il est vrai qu'il faut discuter sans passions et rage, mais il faut dire notre position clairement et fermement.

- Les options possibles pour le Chapitre général 2006:

a) Reprendre tout le débat à la lumière de Perfectae Caritatis 10 B;

b) Faire reconduire l'indult encore une fois;

c) L'experimentum doit se continuer chez nous pour un autre 12 ans;

d) Démarche pour aller vers l' « indult cas par cas »

Pour toutes ces hypothèses il nous faudrait la position et les réponses de la SCRIS CIVCSVA avant le Chapitre général. Les questions adressées à la SCRIS CIVCSVA viendraient à la suite de notre prise de position commune.

- Redéfinir ce qu'est la position d'un frère ordonné dans les diocèses : il reste un FRÈRE prêtre. Et que ce soit réaffirmé aussi face aux évêques.

Passé les 12 années, la notion d'experimentum n'a plus son sens.

Le Chapitre général

Le point sur la situation actuelle

- La première étape est bien en route.

- L'issue (date d'échéance) peut arriver plus vite qu'on pense.

Attentes pour la Commission préparatoire locale

- Les capitulants doivent-ils attendre d'être invités par les communautés ou doivent-ils prendre les devants pour offrir d'aller les rencontrer ?

- Chaque capitulant va au Chapitre en son nom et non pas comme membre d'une équipe ni comme partisan d'une « ligne de parti », mais il apporte évidemment le « reflet » de son secteur.

- De tout façon, durant le Chapitre, les votes secrets laissent à chaque capitulant son entière liberté d'esprit

et de choix.

- Certains capitulants ont déjà été invités à rencontrer des groupes d'Associés.

Rencontre de province?

- Oui il faut une telle rencontre si on veut, par exemple, dégager un consensus sur un thème unique pour la Province.

- Si le Conseil provincial adopte une suggestion pour un thème commun, il faut l'assumer face à la Province.

- Il ne semble pas facile que les capitulants choisissent un thème commun; ça semble plus facile pour le Conseil provincial.

- Le Conseil se dit d'accord pour la tenue d'une rencontre au niveau de la Province, avant la fin de la première étape qui est fixée à la mi-septembre

Lien avec les Associés

- Si une telle rencontre de Province a lieu, il serait souhaitable que les Associés y soient invités.

- Dans les différents secteurs, des rencontres d'Associés ont déjà eu lieu ou auront bientôt lieu.

Nominations de supérieurs de communautés

F. Jean Lemay est nommé supérieur de la communauté de Duvernay, Longueuil, pour un mandat de trois ans.

F. Jean-Claude Ruest est renommé supérieur de la communauté de Sept-Îles pour trois ans ; c'est un 3^e mandat.

Retour sur les retraites 2005

Robert Smyth présente au Conseil un document récapitulatif sur nos retraites de cette année. Les confrères qui ont vécu ces retraites se sont très largement dits satisfaits de l'expérience et des animateurs choisis, ainsi que du programme établi. On note que quelques associés et associées, ainsi que des Filles de la Providence ont participé à certaines de ces retraites.

Mouvement du personnel

Voici la liste des changements récents, au plan du personnel, dans la Province:

Léo-Paul Cloutier
Roger LeBlanc
André Bergeron

M. Pierre Gingras

Jean-Guy Godbout

Jean-Marie Labrie

Jean Lemay

Joseph Bourgeois

Marius Tanguay
Mario Couture
Gaétan Arseneault
Jean Charron
Paul-Émile Tardif

Gilles Hainse

Jean-Guy Gosselin

Fernand Blanchet

Pointe-du-Lac
Pointe-du-Lac
La Prairie, maison mère

La Prairie, maison mère
La Prairie, infirmerie

Montréal, Brébeuf

Longueuil, Duvernay

Longueuil, Duvernay

Shédiac Cape
Saint-Augustin
Saint-Augustin
Saint-Augustin
Saint-Romuald, Etchemin

Saint-Romuald, Etchemin

Saint-Romuald, Atkinson

Saint-Romuald, Atkinson

Les enseignants ont dû accepter une réduction de leur salaire.

Face à cette situation, on maintient l'orientation déjà prise d'apporter à notre école l'appui financier de la Province.

Oka: le point

En principe l'entente entre le Gouvernement fédéral et la communauté devrait se conclure prochainement. La Province devra se prononcer sur un texte officiel présenté, dans les meilleurs délais, par le Gouvernement. Il faut tenir compte que la période des vacances ne simplifie pas les choses.

Noviciat pour l'Afrique centrale

Le noviciat de nos candidats congolais et rwandais se fera à Dapaong (Togo); F. Jean Herbinière est le maître des novices. Le f. Pascal Mbolingaba fera partie de l'équipe d'animation. Nous enverrons 5 candidats pour la prochaine année : 4 Congolais et 1 Rwandais

Dolbeau

Notre école de Dolbeau éprouve des problèmes de recrutement, spécialement en 1^{re} secondaire; on n'a actuellement que 37 inscrits au lieu des 60 escomptés. L'existence d'une école internationale explique en partie cette situation. De plus, les écoles publiques ont fait une propagande vigoureuse pour s'attirer de la clientèle.